

Calendrier des **stages** 2017/2018



	Déc.17	Jan.18	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.
Bachelor Journalisme										
1ère année (Bac+1)					12 sem. entre le 03/04 & le 07/09					
2ème année (Bac+2)		12 sem. entre le 26/12 & le 30/03						Stage optionnel entre le 02/07 & le 07/09		
3ème année (Bac+3)				20 sem. entre le 05/03 & le 28/09						
Bachelor Communication										
1ère année (Bac+1)					8 sem. entre le 03/04 & le 07/09					
2ème année (Bac+2)		12 sem. entre le 26/12 & le 30/03						Stage optionnel entre le 02/07 & le 07/09		
3ème année (Bac+3)				20 sem. entre le 05/03 & le 28/09						
Mastère Journalisme										
1ère année (Bac+4)					16 sem. entre le 26/03 & le 31/08					
2ème année (Bac+5)		Stage ou alternance								
Mastères Communication Digitale ou Communication Institutionnelle										
1ère année (Bac+4)		Année en alternance (sous contrat de professionnalisation ou stage alterné)								
2ème année (Bac+5)		Année en alternance (sous contrat de professionnalisation ou stage alterné)								

Le stage doit satisfaire 3 intérêts convergents

- Etudiant : formation
- Entreprise : valeur ajoutée
- Ecole : crédibilité

A propos des durées

- 1 semaine = 5 jours ouvrés / 1 mois = 4,3 semaines
- La totalité des stages peut être effectuée à l'étranger
- Les périodes en entreprise peuvent être validées sous convention de stage, CDD, CDI, piges...

- Les stages sont obligatoires et à temps plein (hors M2)
- Les stages donnent lieu à une convention signée avant le début du stage
- Le stagiaire doit être tuteuré et disposer d'un poste de travail
- Un suivi de stage est effectué
- Le service stage est à votre disposition pour vous renseigner sur le profil pédagogique du candidat en phase de recrutement

Responsable Relations Entreprises ISCPA Lyon
Claire LABAUNE
Tél. 04 72 85 71 77 - Port. 07 86 00 37 77
clabaune@groupe-igs.fr
ISCPA - 47 rue Sergent Michel Berthet
69009 Lyon

 Rendez-vous sur www.iscpa-alumni.com pour déposer et/ou modifier vos offres de stage et d'emploi